

lui reproche de ne pas dire « pourquoi Charlieu et son territoire, quoique placés sous le rapport religieux dans la dépendance de Mâcon, dépendaient *au point de vue politique* de Lyon dont ils étaient séparés d'un côté par le Beaujolais et de l'autre par le Forez. »

Eh bien ! l'Histoire de Charlieu répond au contraire d'une manière précise à cette question. Il y est dit, page 159 : « Depuis la réunion à la couronne de la ville et du comté de Lyon, en 1313, le Mâconnais, qui appartenait au roi de France depuis 1238, avait été entraîné dans la sphère de Lyon, par l'importance de cette grande ville, devenue le siège d'officiers royaux de toute espèce, et comme un centre d'où la royauté rayonnait tout autour pour étendre son autorité. Charlieu, situé sur le territoire du Mâconnais, en suivait nécessairement le sort. Tous deux furent rattachés à Lyon principalement par la translation dans cette ville du bailliage de Mâcon, sous Philippe-de-Valois. Par ce changement ce n'étaient pas seulement les appels des justices de Charlieu qui se trouvaient transportés à Lyon, mais aussi tout le ressort du gouvernement royal; car les baillis, à cette époque, ne rendaient pas seulement la justice au nom du roi, mais ils commandaient ses hommes d'armes, administraient ses finances et s'occupaient des détails du gouvernement..... »

Le critique prétendra sans doute que c'est le défaut de plan général qui l'a empêché de remarquer ce passage. Il y en a pourtant un bien réel, que la table des matières montre suffisamment et qu'il eût reconnu sans doute, s'il ne se fût laissé préoccuper tout d'abord par cette idée que sous ce rapport le livre est à refaire comme il l'insinue.

Par le passage qu'on vient de lire, on voit que la question a été traitée, dans l'Histoire de Charlieu, précisément au point de vue sous lequel M. Bernard la considère, au point de vue